

MOROCCO - LIBYA - DENUNCIATION 29 AUGUST 1986 of TREATY  
OUJDA (Treaty of Union) 13 AUGUST, 1984 \*

1. LETTER FROM HIS MAJESTY KING HASSAN II, KING OF MOROCCO to COLONEL MUAMMAR KADDAFI, GUIDE OF THE GREAT REVOLUTION OF 1 SEPTEMBER OF THE LIBYAN POPULAR & SOCIALIST JAMAHIRYA

« En juillet 1984, Vous avez adressé une lettre circulaire à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement arabes les invitant notamment à former une Union entre Etats Arabes.

Mesurant et appréciant tout l'intérêt que les Arabes ont, en cette période hautement critique de leur Histoire, à rassembler leurs potentialités tant intellectuelles que matérielles, le Maroc fut le seul, par Notre voix, à répondre à Votre vœu et à Vous proposer la conclusion d'un Traité d'Union d'Etats. Et de fait, notre vœu commun se réalisa par la signature au mois d'août 1984 à Oujda, d'un Traité qui lie depuis nos deux pays.

Les termes du Traité, comme d'ailleurs son esprit ainsi que nos entretiens qui l'avaient précédé et préparé, s'ils définissent avec clarté la forme et les structures de l'Union ainsi conclue, précisent avec non moins de clarté que l'accord des deux Etats se faisait dans la sauvegarde et le respect de la personnalité, de l'identité et de la souveraineté de chacun des Etats signataires.

Et c'est ainsi que ne fut notamment jamais mis en cause le régime choisi respectivement par nos peuples, celui d'une Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste en vigueur en Libye, celui d'une Monarchie constitutionnelle, démocratique, pluraliste et parlementaire décidée par Notre Peuple.

Cette disparité dans nos systèmes de Gouvernement n'a à aucun moment constitué un obstacle dans la voie de la mise en œuvre de nos accords. Bien au contraire, Nous nous sommes constamment efforcé, pour Notre part, dans le respect intégral de nos institutions et des impératifs internes ou externes qu'elles imposaient, de remplir scrupuleusement Nos engagements et de leur faire donner tous les fruits et tous les effets bénéfiques qu'ils étaient susceptibles de produire.

Ne tenant aucun compte des inconvénients — réels ou maintes fois suggérés — que notre Union d'Etats était

susceptible de générer, Nous nous attachions surtout, pour ne pas dire exclusivement, à son aspect positif et constructif en ce qu'elle pouvait notamment servir d'exemple à suivre et à généraliser à l'ensemble de notre Communauté Arabo-Africaine qui a tant besoin d'unir ses forces pour faire face aux multiples défis auxquels elle se trouve confrontée à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il arrive malheureusement dans ce domaine, comme dans bien d'autres, que soit atteint le seuil de l'intolérable.

Et c'est bien hélas ce que Nous sommes contraint, à Notre grand regret, de constater en ce moment.

Les termes du communiqué syro-libyen, publié hier mercredi 27 août 1986, à l'issue de la visite du Président Hafez El Assad en Libye, ne permettent plus à Notre pays de continuer dans la voie de l'Union d'Etats instaurée avec Votre pays.

Nous ne saurions Vous dire l'amertume que Nous ressentons et que le Peuple Marocain ressent avec Nous en parvenant à cette conclusion. Vos déclarations l'ont malheureusement rendue inéluctable.

Nous vous prions d'agréer, cher colonel, l'expression de Notre très haute considération ».

HASSAN II  
 Roi du Maroc

\* [The text of these documents was provided by Mr. Abdeladim Tber, Le Chef de la Division des Traités, Ministère D'Etat Chargés des Affaires Etrangères et de la Cooperation, Rabat, Morocco].